

COMMUNE DE SOLIGNAT
COMPTE RENDU SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze du mois de septembre à 19 h 30 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude DABERT, Maire.
La séance a été publique.

Présents : Mmes et MM. DABERT Jean-Claude, JACOB Chantal, DESSAIGNE Marc, BARROT Jean-François, PELISSIER Alain, PEGAS Paulo, ANGLARET Pascal et PASTRE Annie

Absents excusés : MM MALLET Philippe (procuration à M. PELISSIER Alain) et FREITAS Manuel

Mme Annie PASTRE a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ACHAT D'UN FOUR POUR LA CANTINE

Suite à l'augmentation des enfants à la cantine de Solignat, la société de restauration API nous propose un four plus grand. Son tarif est de 3500.00 € HT soit 4200.00 € TTC. Nous avons demandé à l'acheter en leasing.

AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES DE MME VANESSA MEYNIAL

Etant donné le nombre d'enfants à la cantine de Solignat, le temps de préparation est beaucoup plus important tous les jours. Il est donc décidé d'augmenter de 30 mns par jour le nombre d'heures de Mme Vanessa MEYNIAL.

La création du poste et sa nomination sera faite à compter du .

ACHAT D'UN TRACTEUR D'OCCASION

Le Conseil Municipal après avoir étudié avec attention les différents possibilités d'acquisition d'un tracteur, décide à l'unanimité d'opter pour la proposition faite par CLASS AUVERGNE pour un montant de 39 500.00 € HT soit 42 400.00 € TTC.

Par ailleurs cette proposition comprend la reprise de notre ancien tracteur pour un montant de 5 000.00 €.

VIREMENT DE CREDIT – ACHAT TRACTEUR

Afin de procéder au règlement de l'achat du tracteur d'occasion d'un montant de 39 500.00 € HT soit 42 400.00 € TTC, il est nécessaire de faire le virement de crédit suivant :

Compte 2313 « Constructions » : - 7 000.00 €

Compte 21571 « Matériel roulant » : + 7 000.00 €

ADHESION COCON 2 - 63

Suite au programme COCON 2 - 63 proposé par le Conseil Départemental pour l'isolation des combles perdus et des rampants, le conseil municipal autorise la signature de l'acte constitutif du groupement de commandes et d'y inclure les bâtiments suivants : salle des fêtes et mairie.

DESIGNATION DELEGUES DU SIEG D'ISSOIRE

TITULAIRE : Monsieur MARC DESSAIGNE

SUPPLEANT : Monsieur PAULO PEGAS

RENOUVELLEMENT CONVENTION FREE PASS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention free-pass pour les jeunes de la commune qui souhaitent en bénéficier.

La carte Free-Pass est un dispositif proposé aux jeunes âgés de 12 à 21 ans depuis 2000. Au fil des ans, cette carte a été adoptée par une vingtaine de communes du bassin de vie d'Issoire. Elle permet aux jeunes de bénéficier d'avantages dans le cadre de leurs loisirs (sports, culture, vie pratique, etc.).

Il est décidé de renouveler l'adhésion à la convention FREE PASS pour 2017.

CENTRE DE GESTION – RENOUVELLEMENT CONVENTION PÔLE SANTE AU TRAVAIL

Renouvellement de la convention au pôle santé au travail du Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2018.

CENTRE DE GESTION – RENOUVELLEMENT CONVENTION MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES SITUATIONS D'INAPTITUDE PHYSIQUE.

Le conseil municipal décide de ne pas renouveler la convention de mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique.

SIEG – TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC / REFECTION ET MISE EN CONFORMITE DU RESEAU EP

Deux devis ont été proposés pour les travaux de réfection et de mise en conformité du réseau d'éclairage public.

Il restera à la commune à régler 25 800.00 € HT plus la TVA.

SIVOM

Le conseil municipal a pris connaissance du prix de l'eau et de la qualité. Aucune remarques n'est a signalé.

PRET RELAIS TVA

Le conseil municipal après avoir approuvé les travaux du SIEG et l'achat du tracteur décide de solliciter le CREDIT AGRICOLE afin d'obtenir un prêt relais TVA.

QUESTION DIVERSE

Pas de question diverse

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 21 h 15
